

Entretien de Yadh Ben Achour

IL Manifesto¹

- Ces derniers jours, vous avez ouvertement parlé d'un coup d'État illégitime. Pourquoi?

Ce n'est pas uniquement ces derniers jours que j'ai parlé d'un "coup d'État contre la constitution". J'en parle depuis plusieurs mois et notamment dans un ensemble d'entretiens paru dans des quotidiens, des magazines, ou d'autres médias tunisiens. Les violations claires et nettes de la Constitution ne datent pas d'aujourd'hui. À plusieurs occasions, le président de la république a violé la Constitution ou en a donné une interprétation arbitraire et subjective. Ainsi, il a refusé de recevoir la prestation de serment de certains ministres qui avaient obtenu la confiance du parlement en janvier 2021, il a refusé de promulguer la loi concernant la Cour constitutionnelle en avril 2021, il s'est déclaré commandant suprême de toutes les forces armées militaires et civiles, toujours en avril 2021. Ce qui est arrivé le 25 juillet dernier, jour de fête de la République, fait donc partie d'un long cycle d'actes anticonstitutionnels. L'utilisation de l'article 80 de la constitution le 25 juillet est contraire à la Constitution parce que ni les conditions de forme, ni les conditions de fond ne sont remplies pour mettre en application l'article 80. Par ailleurs, le président s'est octroyé les prérogatives d'un véritable dictateur, concentrant entre ses mains le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, mais, ce qui est encore plus hallucinant le pouvoir judiciaire, puisqu'il prend la direction du ministère public. Je ne sais pas comment on pourrait appeler cela sinon un coup d'État contre la Constitution.

¹- Entretien de Yadh Ben Achour dans IL Manifesto le 28-07-2021.

Selon vous, quelles sont les véritables raisons qui ont conduit à cette décision de la part de Saied?

La raison essentielle provient d'un fonctionnement déplorable du système parlementaire mis en place par la Constitution de 2014. Le parlement tunisien est devenu une véritable mascarade oratoire, marqué par la violence non seulement verbale mais également physique. Il n'arrête pas de se donner en spectacle. Les institutions sont devenues des coquilles vides. L'État a subi un affaiblissement considérable qui met en cause la stabilité même de la société. Le parti islamiste majoritaire au parlement a été à l'origine d'un développement inouï de la corruption, d'une politisation du pouvoir judiciaire, notamment les organes du ministère public, d'un blocage institutionnel, d'une régression et d'une islamisation de la société. Le parti islamiste s'est révélé comme un véritable parti prédateur. Tout cela explique la liesse populaire qui s'est déclenchée au moment de la proclamation de l'état d'exception prévue par l'article 80 de la Constitution. Personnellement, je suis d'accord avec tout cela. Il fallait en effet changer le système et le vitaliser. Mais pour atteindre ce but, il y avait d'autres moyens que celui de violer la constitution. Parmi ces moyens, je cite l'initiative de L'Union générale du travail de Tunisie, UGTT, le grand syndicat historique, qui avait proposé l'organisation d'un dialogue national pour résoudre les problèmes. Le président de la République a tout fait pour saboter ce projet.

- Pourquoi selon vous le choix de Saied recueille autant de soutien au sein de la population et également parmi des intellectuels ?

Le peuple tunisien attendait beaucoup de la révolution. Notamment la dignité et la justice sociale. Sur ce plan il a été totalement déçu. Non seulement aucun progrès n'a été fait dans le domaine économique et social, mais la régression du niveau de revenu entraînant une régression du niveau de vie, la cherté des produits

de base, notamment les produits alimentaires, la montée de l'inflation, la dépréciation du dinar, le surendettement de l'État, tout cela explique la déception du peuple et sa colère face à des institutions qu'il juge artificielles, incapables de prendre les décisions nécessaires, et directement responsable de la situation économique, financière et sociale de notre pays. Le peuple en avait assez de cette situation de stagnation institutionnelle et de régression sociale. Par conséquent, quand l'état d'exception a été proclamé le 25 juillet dernier, le peuple a exprimé sa joie, croyant que les problèmes allaient être résolus grâce à la mise à l'écart du système et notamment du parti islamiste. Je comprends fort bien toutes ces réactions et je peux même vous dire que je les approuve. Je dis tout simplement que le recours à l'article 80 ne résoudra pas les problèmes et qu'il risque de nous entraîner dans des difficultés, des contradictions et des échecs peut être pires que ceux que nous avons connus jusque-là.

Quel rôle al-Nahda jouera-t-il désormais ? Si dans les premières heures la direction et la base du parti parlaient de coup d'État et de la nécessité de rétablir la démocratie et de reprendre le parlement, aujourd'hui certains dirigeants, comme Samir Dilou disent qu'il faut accepter la situation et en tirer une leçon à partir de cela...

Samir Dilou n'est pas la seule personnalité islamiste qui le dit. Certains Nahdhaouis sont tout à fait conscients que leur parti est devenu un parti totalement discrédité à cause de son incapacité à gérer le pays et de se comporter comme un parti prédateur. Il paye aujourd'hui cette incapacité. Je ne vois pas ce qu'il pourrait faire d'autre que de rectifier sa stratégie et ses moyens d'action. Il est par conséquent forcé d'entrer dans un dialogue avec la force dirigeante actuelle. Encore faudrait-il qu'on lui permette de le faire. Mais je peux dire qu'il mérite bien ce qui lui arrive.

Quelles seront, selon vous, les réactions possibles de la société civile qui n'est pas d'accord avec ces décisions?

Au cours de sa dernière réunion avec quelques représentants de la société civile, le président a tenté d'imposer un monologue. Il a été stoppé par les représentants de la société civile qui lui ont imposé un échange. C'est à partir de là que l'idée d'une feuille de route a été discutée et que les organisations de la société civile ont posé leurs conditions : ne pas dépasser le délai d'un mois, ne pas désigner un gouvernement entièrement acquis au président, revenir à la vie constitutionnelle ordinaire. La société civile reste la véritable force de résistance contre la dictature et je pense que cette dernière ne pourra pas aller très loin.

Quel rôle l'armée joue-t-elle dans cette phase?

La doctrine actuelle de l'armée, c'est qu'elle est placée par la constitution sous les ordres du président de la République. Ce qui est vrai, d'après la constitution. Cependant, il faudrait que le commandement de l'armée sache ne pas dépasser la limite. Si jamais le président transforme cette situation de dictature provisoire en une situation de dictature permanente, l'armée doit alors se rappeler qu'elle n'est pas au service d'un homme, mais au service de la patrie et de l'intérêt général. Je pense que le limogeage du ministre de la défense, le professeur Brahim Bartaji, provient du fait que ce dernier n'était pas d'accord avec la politisation de l'armée. La neutralité politique de l'armée est le grand principe posé par le président Bourguiba. Il ne faudrait pas le remettre en cause.

- Qu'advient-il de la liberté gagnée avec la Révolution de 2011?

Il y a un grand risque. Mais il s'agit d'un simple risque. Personnellement, je pense que la société tunisienne est assez forte et très attachée à la liberté obtenue grâce à la révolution et qu'elle n'y renoncera jamais. Par conséquent toutes les tentatives de remettre en cause ces libertés seront vouées à l'échec.

Kais Saïd ou la revanche légitime de l'État et de la société²

Mohamed Kerrou

Le 25 juillet 2021 constitue, pour la mémoire nationale, un événement historique à valeur hautement symbolique, similaire sans être identique au 14 janvier 2011 qui marque la chute de l'ancien régime.

Pour pouvoir aboutir, les décisions politiques du Président de la république devaient être prises ce jour-là, ni avant, ni après. C'était le moment ou jamais !

Au lieu de parler d'un « coup d'état » en se tenant à une interprétation littérale de la Constitution, il importe d'aller au-delà du texte pour embrasser le contexte et affirmer que nous sommes en présence d'un « coup d'éclat » ou d'un « coup de maître » effectué, selon un mode vertueux – de la vertu politique d'Aristote – par un Président porteur d'une dynamique plus large, celle de la revanche de l'État national et de la société tunisienne face au danger de déliquescence qui les menaçait en profondeur.

Du coup , le pays est sauvé par un acte émancipateur effectué « à la tunisienne », c'est-à-dire selon la tradition pacifique et négociée, recourant aux forces armées républicaines afin de garantir, pour un temps non défini, la souveraineté, la stabilité et la paix.

2-Fragment de l'article du professeur Mohamed Kerrou publié dans Leaders le 27-07-2021. Le lien de l'article intégral :

<https://www.leaders.com.tn/article/32206-mohamed-kerrou-kais-saied-ou-la-revanche-legitime-de-l-etat-et-de-la-societe>

En cela, la Tunisie prouve, encore une fois, qu'elle n'est pas, à l'instar de l'Égypte et d'autres pays voisins, une « société militaire » mais plutôt une « république civile », la dernière du monde arabe³.

La liesse populaire et la fête révolutionnaire

Dès l'annonce des trois décisions du Président consistant dans le gel du parlement, la levée de l'immunité des députés et la formation prochaine d'un nouveau gouvernement, le peuple exaspéré par la gouvernance islamiste chaotique est sorti dans l'espace public fêter l'événement historique.

Parce que la révolution a été détournée de ses objectifs – travail, liberté et dignité –, le désespoir a gagné les esprits. L'incompétence des nouveaux dirigeants ainsi que la généralisation de la corruption poussa les catégories les plus fragiles – jeunes et femmes notamment –, vers le chômage, l'émigration, les drogues fortes et les anxiolytiques.

Or, la vertu présidentielle réconcilia, le temps d'un moment historique, le peuple avec lui-même. Le sentiment de délivrance est, en réalité, à la mesure de la démoralisation causée par la médiocratie islamiste.

« Coup d'état » vs « coup d'éclat et de maître »

Parler de « coup d'état » pourrait se justifier du point de vue de l'analyse théorique qui est nécessairement plurielle et relative.

En tenant compte de la mobilisation de la majorité qui a manifesté le 25 juillet dans les principales villes de l'intérieur, Sfax, Kairouan, Sousse, Gafsa, Béjà...juste avant les décisions du Président, la question de la légalité ou conformité à la loi se trouve déclinée par celle de la légitimité qui est une relation sociale et politique qui confère à un acteur une capacité reconnue de produire de l'être-ensemble. D'autant plus que la légalité est une ressource politique, un

³- Je réfère ici à l'article de notre maître feu Abdelkader Zghal, « La dernière république civile du monde arabe » publié dans le magazine *Jeune Afrique*, en 1988.

moyen pour un acteur de renforcer sa position de pouvoir dans une situation conflictuelle.

Comment ne pas référer, à ce titre, à la citation du Général De Gaulle qui recommandait : « Souvenez-vous de ceci : il y a d'abord la France, ensuite l'État, enfin, autant que les intérêts majeurs des deux sont sauvegardés, le Droit. »⁴.

Le rappel à l'ordre de Kais Said fut, à ce titre, clair et puissant en affirmant qu'il y a d'abord la Tunisie !

La dissolution du parlement : une demande populaire pressante

En avril 1938, la nation en formation, mobilisée par le Néo-Destour, manifesta pour exiger un « parlement tunisien ». En juillet 2021, la demande de dissolution du parlement, issue des dernières élections, s'est imposée comme une demande massive. Déjà, lors de ses précédents déplacements et rencontres avec les jeunes, une injonction fusait de partout à l'adresse du Président : « 'h'el el barlaman » (« Dissous l'Assemblée »).

En guise de conclusion

Une chose est sûre : si Kais Said n'était pas intervenu pour mettre fin, à la tête de l'État, au système de malversation et de répression des libertés perfectionné par les islamistes et leurs alliés occasionnels, la Tunisie serait encore prisonnière d'une minorité qui s'apparente plus à une mafia qu'à un parti politique démocratique.

Que dire au final sinon que par ses décisions qui sont en symbiose avec « la volonté générale indestructible » (Rousseau), le Président crée les conditions favorables de réconciliation entre l'État et la société.

Il appartient actuellement à la société civile formelle – les organisations et associations - et informelle – les mouvements sociaux – de neutraliser les risques du pouvoir d'un seul et le retour à la dictature craints à juste titre, sans être

⁴ Je remercie Elyes Kerrou de m'avoir rappelé cette citation de même que je remercie mon ami Khaled El-Mufti pour la belle discussion que nous avons eu, en célébrant à l'Amphitrite, face à la mer de Carthage, l'événement historique du 25 juillet 2021.

nécessairement justifiés au niveau des pratiques puisque les principes de pluralisme et de libertés sont jusqu'ici respectés.

Seul l'avenir nous dira si ces craintes et suspicions ont raison d'être ou si, au contraire la Tunisie emprunte, encore une fois, une voie différente et originale, à sonder et à découvrir loin des stéréotypes de l'analyse médiatique et politique dominante.